P.V. Réunion Travail DA – 21/06/2023

Présents: MM. Geurten A. (Président DA), Forthomme H., Aigret Ph., Masslow S., Vinci G., Mosciatti R., Warenghien F. et Joris Y.

Approbation PVs 29/04/2023, 12/05/2023, 22/05/2023

Ces différents P.V.s ont été approuvés.

Courrier

Une réponse aux différents courriers reçus suivra.

Projets DA 2023-24

1) Réflexion - Création Tournoi « haut niveau » AWBB

Lieu idéal : Namur « centre »

Dates: Toussaint?

Catégories et Niveau : U18 & U21 (garçons) – Niveau rég., Nat., International

Intendance (repas):?

Logement : ? Subsides : ?

- Saison 2023-24 : une seule journée de tournoi, peu d'équipes, idéalement à l'Adeps de Jambes.
- Saison 2024-25: tournoi sur au moins 2 jours, avec plus d'équipes.
- Tournoi à l'étranger : quelles sont les possibilités ?

2) Pool Potentiel

Création d'un groupe d'arbitres potentiel englobant des arbitres provinciaux et régionaux ; 1 arbitre provincial potentiel demandé à chaque Province. Ces arbitres provinciaux pourront être désignés en seniors rég. durant la saison.

3) Projet féminin

Le projet a bien été lancé auprès de nos arbitres féminines ; nous devons revoir avec les CFAs qui continuera dans ce groupe ou non, et quelles sont les arbitres à ajouter.

Nous voulons en revanche beaucoup plus travailler avec ces arbitres féminines, leur proposer plus d'activités que ce que nous avons réalisé lors de cette saison écoulée.

4) Arbitre Club

- Le responsable Arbitre Club de chaque CFA doit envoyer un mail aux arbitres clubs diplômés afin de voir si certains veulent passer à l'étape suivante de l'arbitrage et suivre le cours d'arbitrage complet.
- La formule de cours est optimale, cela fonctionne ; nous voulons maintenant passer à la vitesse supérieure. Il faut donc structurer chaque club mini-basket avec une cellule Arbitre Club et imposer un arbitrage club diplômé lors de chaque rencontre U12.
- Le projet est prêt, il faut toiletter le texte et l'envoyer au CDA-AWBB puis le faire voter auprès des parlementaires.

Organisation Saison 2023-24

1) Test physique

R1

- 8 min. au test léger obligatoire pour officier en R1
- > 50 ans : Si l'arbitre ne parvient pas à réaliser 8 min. au test léger, mais qu'il arrive à 7 min. ; il ne pourra pas officier en R1 mais il sera réintégré en R2.

R2

- 8 min. au test léger obligatoire pour officier en R2
- > 50 ans : Si l'arbitre parvient à réaliser 7 min. au test léger, ce sera considéré comme validé.

2) Certificat médical – Congé

- L'arbitre qui rentre un certificat médical ou une demande de congé, se verra octroyer un délai de 1 an, de date à date, pour repasser son test physique (réussite à réaliser dès le 1^{er} test). Si la date de reprise tombe au milieu d'une période où il n'y a pas de test, l'arbitre devra attendre le 1^{er} test qui se présente à lui, et le réussir pour réintégrer sa Division.
- Passé ce délai d'1 an ou en cas de non-réussite du test physique ; l'arbitre redescendra d'une Division.

3) Disponibilités

- L'échéancier pour rentrer ses disponibilités sur la plate-forme et le délai des nominations sera identique à la saison passée ; revoici les consignes :

Système d'envoi des nominations :

- Au max. le 8 du mois précédent, les arbitres rentrent leurs disponibilités sur la plate-forme.
- o Le convocateur élabore seul les nominations pour 2 semaines.
- Le 12 du mois précédent, envoi des nominations à MM. FORTHOMME
 H. et JORIS Y. pour relecture et approbation.
- Le 15 du mois précédent, les nominations sont envoyées aux arbitres pour les 15 premiers jours.

- Même principe pour les nominations des 15 derniers jours du mois ; elles sont envoyées le 27 du mois précédent pour relecture et approbation ; ensuite, le 1^{er} du mois elles sont envoyées aux arbitres.
- En considérant que par mois, il y a 4 week-ends comprenant 3 journées (vendredi-samedi et dimanche), cela porte la disponibilité à 12 plages.
- Nous demandons que les arbitres soient disponibles 8/12 par mois, et arbitrer ou visionner au min. 4 matchs de jeunes.
- Si un arbitre a moins de 6/12 par mois, il n'arbitrera pas dans sa Division.
- Si un arbitre a tout juste 6/12 par mois, il arbitrera dans sa Division, mais recevra au max. 1 match seniors sur le mois.
- Si un arbitre a 7/12 par mois, il arbitrera dans sa Division, mais recevra au max. 2 matchs seniors sur le mois.
- L'arbitre qui remplit le contrat de 8/12 par mois, satisfait aux conditions minimales d'arbitre de cadre régional; il recevra l'entièreté de ses nominations dans sa division.

ATTENTION:

- 1) Sur la saison, si un arbitre montre **3 fois un manque de disponibilités** (< 8/12), il se mettra « hors circuit » concernant d'éventuelles nominations pour les demi-finales et finales de CAWBB, mais également pour les Play-offs (PO) et une éventuelle promotion. En fonction du moment, nous en tiendrons compte pour la saison suivante.
- 2) Il est évident que si nous constatons trop de déconvocations intempestives, nous en tiendrons également compte pour nos évènements majeurs de la saison, comme expliqué ci-dessus.

4) Mentorat

- Le système de mentorat sera identique à la saison passée ; revoici les consignes :
 - L'arbitre "rookie (nouveau)" (est obligé d'avoir un mentor). S'il ne rentre pas ses 2 analyses vidéos dans les temps, il n'aura pas de possibilité de 1/2 finales et Finales de CAWBB, pas de PO et donc pas de promotion.
 - L'arbitre < 5 ans (en R1 ou R2) (est obligé d'avoir un mentor). S'il ne rentre pas ses 2 analyses vidéos dans les temps, il n'aura pas de possibilité de Finales de CAWBB, PO possible mais pas de Finales de PO et pas de promotion.
 - L'arbitre >= 5 ans (en R1 ou R2) (pas d'obligation d'avoir un mentor).
 S'il ne rentre pas ses 2 analyses vidéos dans les temps, il pourra toujours prétendre à obtenir des PO mais pas de Finales de PO et pas de promotion.
 - Un mentor doit être validé par le DA et ne pourra travailler qu'avec un maximum de 3 arbitres rég.

- Les dates de remises des clips vidéo et analyses sont les suivantes :

Analyse 1: 1/12/2023Analyse 2: 1/03/2023

5) Montée/Descente

- La promotion de R2 en R1 dépendra du nombre d'arbitres nécessaires pour gérer la compétition R1. Les arbitres promus seront repris parmi ceux sélectionnés pour les PO.
- La promotion de R1 en TDM2 dépendra du nombre d'arbitres demandés par le NDR.
- A priori, il n'y aura pas de rétrogradation de R1 en R2 ou de R2 en provincial.
 Cependant, le DA vous met en garde par rapport à votre sérieux au niveau de vos disponibilités, mais également par rapport à votre « image » en tant qu'arbitre régional ; nous nous réservons le droit de prendre des sanctions et la rétrogradation peut être envisagée.

Situation des Arbitres Rég. Saison 2023-24

R1:25

- MM. MARTIN L. et PAPANIKOLAOU G. : un courrier va leur être envoyé afin de savoir leurs intentions concernant cette nouvelle saison.

R2:38

- M. IMAACHAL M. est remis à disposition de sa Province ; il n'est plus « Arbitre Rég. ».
- M. DUPIRE R. : un courrier va lui être envoyé afin de savoir ses intentions concernant cette nouvelle saison.

Evaluation Saison 2023-24

- Confirmation du Système d'évaluation de la saison écoulée : Phase 1 avec des classificateurs pour déterminer un pool d'arbitres pour les Playoffs ; Phase 2 avec d'autres classificateurs durant les Playoffs pour déterminer les arbitres promus.
- Classificateurs en R1 : MM. GUILLIAUMS Michel, JORIS Yves, SMAL Jonathan et VINCI Grégorio.
- Classificateurs en R2 : MM. MASSLOW Sébastien et WARENGHIEN Fabrice ; nous espérons accueillir 2 nouveaux classificateurs en R2.
- Nous en profitons pour remercier vivement le travail d'évaluation des classificateurs qui ont travaillé durant toute la saison passée, et ceux qui ont réalisé la suite du travail durant les PO.
- Avec pour objectif et honnêteté que les classificateurs puissent établir leur
 « ligne » d'évaluation pour la saison régulière, les rapports d'évaluation
 « lettrés » des arbitres seront envoyés à partir du 9/10/2023. Auparavant, les arbitres recevront bien leur rapport, mais uniquement avec les conseils et les remarques des classificateurs, pas avec la note finale.

Organigramme DA Saison 2023-24

- M. DUCATE X. a démissionné à l'issue de la saison 2022-23. L'ensemble du DA le remercie pour sa contribution et lui souhaite une bonne continuation dans ses futurs projets.
- M. GEURTEN A.:
 - Président
 - o CDA AWBB
- Les rôles précis des autres membres du DA seront communiqués lors de la 1ère réunion de la saison prochaine, au mois d'août :
 MM. FORTHOMME H., MOSCIATTI R., JORIS Y., WARENGHIEN F., MASSLOW S., VINCI G., AIGRET Ph.

> Image 2.0 DA Saison 2023-24

- Demander l'accord du CDA AWBB pour être beaucoup plus proactif sur les réseaux sociaux de l'Awbb ; nous sommes désireux de beaucoup plus émettre des publications (Facebook, Instagram, ... de l'Awbb et du DA).
- Création d'une Newsletter « inside Arbitrage Awbb » qui paraîtra chaque mois. Notre intention est qu'elle puisse paraître dans la Newsletter de l'Awbb ainsi que d'être envoyée aux parlementaires des différentes Provinces.

▶ Planification Saison 2023-24

- 1^{ère} réunion du DA le mardi 22/08/2023 à 19h00 à Jambes
- Dimanche 27/08/2023 : Assemblée Statutaire Rég. de 9h00 à 12h00 au Hall indoor d'athlétisme de Louvain-la-Neuve.

Remarque:

Nous attendons les dates de réunion du CDA – AWBB pour planifier nos futures dates de réunion.

Divers

- Une présence AWBB au niveau stratégique du Basketball belge sera demandée pour la saison 2023-24 ; le DA propose M. AIGRET Ph.
- Notre Président, M. GEURTEN A., va prendre contact avec la CFA Lux afin de discuter de la relation avec le DA.
- Le DA réfléchit à la création d'une section spécifique Formation au sein de son département ; cette cellule novatrice et d'excellence pourrait être chapeautée par MM. ANDREU J. et FORTHOMME H.

Alain Geurten Hervé Forthomme

Président DA Secrétaire DA